



Le régime minier utile à toute la population



17 / 11 / 2021

Ne pas jeter sur
la voie publique

A nouveau, et précipitamment, les gouvernants ont entamé des manœuvres pour s'attaquer au Régime minier. Ils préparent une COG (Convention d'Objectif et de Gestion) qui va définir le devenir du réseau de santé, du régime minier et de la CANSSM.

L'accès à l'offre de soin du régime est ouvert à toutes les populations des bassins miniers.

Sa pérennité avec la garantie effective jusqu'au dernier vivant nous concerne donc tous. Mais les gouvernants restent pressés de faire disparaître un exemple concret de ce qu'est une médecine salariée, sans franchises, sans dépassement d'honoraires, au service des populations.

La crise de la Covid a mis en lumière les insuffisances criantes du système de santé dénoncées déjà bien avant par la CGT. Avant même que cette crise soit dépassée, si elle l'est un jour, les gouvernants travaillent à détruire un pan essentiel de l'offre de soin indispensable dans notre bassin minier comme dans les autres.

Cela est inacceptable. Les mineurs retraités ont connu des conditions de travail extrêmement dommageables pour leur santé et ils méritent une offre de soin qui soit à même de les prendre correctement en charge.

La situation sanitaire et sociale, largement dégradée dans nos bassins miniers nécessite des investissements pour répondre aux besoins de la population et non pas des restrictions et opérations immobilières faites au détriment de la population laborieuse.

Des délégations des bassins miniers du Charbon, du Fer et Sel, des Potasses sont présentes ce jour à METZ pour porter ces exigences aussi devant le Conseil territorial de la CARMi Est qui y est réuni.

Les moyens suffisants et adaptés doivent être engagés pour pourvoir aux postes vacants actuellement dans nos centres de santé et établissements.

Pour NOUS TOUS C'est vital, pour l'ACCES AUX SOINS DE TOUS, comme l'est également la dispense d'avance de frais qui doit être généralisée !

La proximité, la gratuité, la qualité de l'offre de santé, le maintien du régime minier sont des exigences essentielles que la CGT va continuer à défendre dans les instances du régime et face aux gouvernants par l'indispensable mobilisation de la population.

Le Ministre de la santé Olivier Véran, donne jusqu'à mi décembre prochain pour arrêter les choix qui devront être engagés dès début 2022.

Dans cette période préélectorale, il lance des promesses au contenu contradictoire.

Dans la précipitation (conclusions exigées pour mi-décembre...) il donne trois ans pour finaliser un partenariat qui masque à peine en réalité, l'organisation d'un transfert avec un risque d'éclatement de l'ensemble du réseau de santé avec les 4700 salariés concernés.

Ce partenariat avec le régime général est assorti d'une condition d'équilibre des résultats que par exemple pour les centres de santé aucune institution mutualiste, municipale, départementale (etc..) ne parvient à remplir du fait d'une tarification insuffisante fixée par la sécurité sociale.

Sans moyens nouveaux, le régime général de sécurité sociale ne fera pas mieux que la caisse des mines !

Est-ce que le gouvernement veut placer ces communes, communautés de communes voire départements devant le dilemme de prendre le relais sur ses ressources ou bien de voir des services médicaux disparaître ?

C'est donc une nouvelle inquiétude qui va se répandre sur les communes qui comptent sur les médecins et sur les services de Filiéris pour conforter la densité médicale et médico-sociale.

Inquiétudes réactivées aussi pour les anciens mineurs

L'Etat s'est engagé à garantir l'existence de leur régime spécial acquis en rapport à la dureté du métier. Cet engagement doit être solennisé et concrétisé. Pour la CGT il inclut le maintien de la CAN et sa gouvernance.

Ce régime est caractérisé par une caisse qui contrôle les gestions des droits gérés par d'autres institutions pour ordre et pour compte des mineurs.

Liquidier cette caisse c'est ne plus contrôler la bonne application de tous ces droits et leur adaptation au fur et à mesure des réformes et contre réformes que tous les gouvernements ne cessent d'engager pour les retraites, les reversions de pensions, les conditions et taux de remboursements maladie.

Dissoudre la CAN-SSM dans le régime général ne permettra plus de disposer d'un budget particulier et adapté d'action sanitaire et sociale.

Ce sera un obstacle supplémentaire pour faire trainer et même entraver la reconnaissance des nombreuses maladies professionnelles qui se déclarent longtemps après l'exposition aux risques...

Pour les affiliés mineurs et les nombreux patients concernés la CGT appelle à soutenir ses interventions pour :

- **Garantir un partenariat crédible avec la sécurité sociale et assurer réellement le développement de l'offre de soins et la continuité des emplois y compris des professionnels médicaux et para médicaux sur les anciens bassins miniers**
- **Conforter durablement la caisse de sécurité sociale et de garantie des droits des mineurs**